

**SEANCE DU 03 AVRIL 2017**

MOTION

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 21

Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : /  
Abstentions : /

L'an deux mil dix-sept, le trois avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 28 mars 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C.ORDONNES, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, M.LORDON, JD BONNOME, S. PUYO, A.VALOT, C.DUPIN, N.DAUGA, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, M.DUBROCA, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), G.MOSCHETTI (pouvoir à MJ ROQUES) A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), C.DUFOUR (pouvoir à F.GONZALEZ), J.DARRIGADE (pouvoir à G.LASSABE), G.ELGART (pouvoir à J.DOS SANTOS), C.MARTIN (pouvoir à JP CRESPO) P.FAVRAUD (pouvoir à J.DUBOURDIEU),

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Les élus de la Commune de BOUCAU dénoncent le transfert de l'instruction des Cartes Nationales d'Identité aux Communes actuellement équipées d'un dispositif de recueil des passeports biométriques.

Dans le cadre de la réforme de l'organisation des préfectures appelée « Plan Préfectures Nouvelle Génération », il est prévu en mars 2017 que les demandes de Cartes Nationales d'Identité (CNI) soient gérées comme pour les passeports biométriques, à savoir une instruction complète confiée à certaines Communes déjà équipées de dispositifs de recueil (DR).

A ce jour, le Département des Pyrénées-Atlantiques compte 25 mairies équipées d'un ou plusieurs dispositifs de recueil (DR) et trois nouveaux DR seraient déployés sur trois Communes dans le cadre de ce « Plan Préfectures Nouvelle Génération ». Ainsi seulement 4,9 % des Communes du Département seraient équipées d'au moins un DR dans le courant de l'année 2017. Ce qui signifie que plus de 95 % des Communes du Département seront dessaisies de l'instruction des CNI.

Les communes qui ne sont pas équipées de ces dispositifs de recueil se verront être totalement dessaisies de cette mission si importante. En contrepartie, cette situation conduit à créer des « super mairies », sans moyens humains ni financiers suffisants pour pallier à cette nouvelle mission.

**Objet : Motion  
contre le transfert  
de l'instruction des  
Cartes Nationales  
d'Identité**

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication  
le*

En outre, ce dispositif vise à amplifier l'éloignement des services publics observé dans de nombreuses Communes du Département, et plus particulièrement en zone rurale ou de montagne, fragilisant à nouveau ces territoires en les conduisant vers une désertification des services de proximité pour les administrés alors même qu'ils déploient des efforts considérables afin de maintenir leur attractivité.

C'est pourquoi, la Commune de BOUCAU :

- . **Dénonce** le manque de concertation des élus locaux dans la mise en œuvre de ce dispositif ainsi que les délais insoutenables imposés par l'Etat aux Communes.
- . **Déplore** qu'une fois de plus, les collectivités locales se retrouvent à supporter une décision prise unilatéralement par l'Etat qui a de lourdes conséquences sur l'organisation de l'administration communale et sur la vie quotidienne des citoyens.
- . **Dénonce** le peu de moyens transférés aux Communes avec un coût indemnisé par DR largement inférieur aux charges incombant aux Communes (en charge de personnel, en investissement pour aménagement de l'accueil au public...)
- . **Fait part** de ses vives craintes quant à ce dispositif accélérant la désertification rurale et créant une inégalité de traitement entre les concitoyens de zone rurale et zone urbaine.

L'État, au travers de cette réforme, s'éloigne des collectivités et des citoyens et porte atteinte au symbole que représente la mairie.

Les élus de la Commune de BOUCAU sont donc fermement opposés à ce projet.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 4 avril 2017  
Le Maire,  
Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 05/04/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/04/2017